|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Groupe consultatif pour le développement  des télécommunications (GCDT)**  **32ème réunion, Genève, Suisse, 12-16 mai 2025** | | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  | |  | |
|  | | **Document** **TDAG-2****5/18-F** | |
|  | | **24 mars 2025** | |
|  | | **Original:** **anglais** | |
| Président du GT-GCDT-DEC | | | |
| Rapport sur les travaux et les résultats du Groupe de travail du GCDT sur la Déclaration | | | |
|  | | | |
| **Résumé:**  On trouvera dans le présent document le projet de rapport final du Groupe de travail du GCDT sur la Déclaration (GT-GCDT-DEC), y compris un projet de texte proposé pour la Déclaration de Bakou sur la base du mandat de ce Groupe de travail. La version définitive de ce rapport sera établie au cours de la réunion finale du GT-GCDT-DEC.  L'Annexe 1 contient la version actuelle du projet de Déclaration de Bakou proposé par le Président du groupe (on trouvera une version annotée en marques de révision dans le [Document TDAG‑WG‑DEC/12](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0012/fr)). La version définitive du projet de Déclaration approuvée par le groupe à sa réunion finale servira aux membres, qui en tiendront compte dans leurs travaux préparatoires en vue de la CMDT et la Conférence.  **Suite à donner:**  Le GCDT est invité à examiner le présent rapport ainsi que le projet proposé par le Président, en vue de l'élaboration d'une contribution à la CMDT-25.  **Références:**  – Mandat du GT-GCDT-DEC ([TDAG-24/DT/4](https://www.itu.int/md/D22-TDAG31-240520-TD-0004/fr))  – Rapport de la première réunion du GT-GCDT-DEC ([TDAG-WG-DEC/2](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0002/fr))  – Rapport de la deuxième réunion du GT-GCDT-DEC ([TDAG-WG-DEC/6](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0006/fr))  – Rapport de la troisième réunion du GT-GCDT-DEC ([lien](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0010/fr))  – Mise en correspondance des sujets traités dans la Déclaration de Kigali et des sujets nouveaux et émergents ([TDAG-WG-DEC/INF/1](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-INF-0001/fr), 27 novembre 2024)  – Ébauche annotée révisée de la Déclaration de Bakou 2025 ([TDAG-WG-DEC/7](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0007/fr), 13 décembre 2024)  – Projet de Déclaration de Bakou proposé, révisé et annoté par le Président du GT‑GCDT‑DEC ([TDAG-WG-DEC/12](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0012/fr), 27 mars 2025)  – [Site web du GT-GCDT-DEC](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/2024/TDAG_WG_DEC.aspx#/fr) | | | |

# 1 Introduction

Le Groupe de travail du GCDT sur la Déclaration (GT-GCDT-DEC) a été créé pendant la [réunion de 2024 du GCDT](https://www.itu.int/fr/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/2024/default.aspx) (20-23 mai 2024). M. Abdulkarim Oloyede (Nigéria) a été nommé Président du groupe, tandis que M. Ahmed Abd El-Aziz (Égypte) et Mme Ke Wang (Chine) assument les fonctions de Vice-Présidents.

Le GT-GCDT-DEC a été chargé de "proposer des éléments et formuler des recommandations à l'intention des membres de l'UIT concernant le futur projet de Déclaration" de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025 (CMDT-25) ([Document TDAG‑24/DT/4](https://www.itu.int/md/D22-TDAG31-240520-TD-0004/fr)). La participation à ses travaux était ouverte à tous les États Membres de l'UIT et Membres du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D). Les résultats des travaux du GT-GCDT-DEC serviront aux membres, qui en tiendront compte dans leurs travaux préparatoires en vue de la CMDT-25 et pendant la Conférence.

Le GT-GCDT-DEC s'est réuni à trois reprises entre décembre 2024 et mars 2025 et il tiendra une quatrième réunion le 15 avril 2025. Les rapports de chacune de ces réunions sont disponibles sur le [site web du groupe](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/2024/TDAG_WG_DEC.aspx#/fr).

# 2 Méthode et processus d'élaboration du projet de Déclaration de la CMDT‑25 proposé par le Président

Le GT-GCDT-DEC a veillé à ce que les travaux portant sur les grands sujets de la Déclaration soient menés en étroite coordination, en particulier avec le Groupe de travail du GCDT sur les priorités de l'UIT-D (GT-GCDT-ITUDP).

À sa première réunion, le groupe a décidé de conserver une structure analogue à celle de la Déclaration de Kigali et d'adopter un langage concis et simple, avec un texte clair et pouvant se traduire par une action concrète, traitant à la fois des défis liés au développement du numérique dans le monde et des solutions possibles.

Sur la base des discussions tenues lors de la première réunion du GT-GCDT-DEC et de consultations informelles, le Président a présenté aux participants à la deuxième réunion une proposition de titre pour la Déclaration, à savoir "Une connectivité universelle et efficace pour un avenir numérique équitable", comme indiqué dans le [Document TDAG-WG-DEC/4(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0004/fr). À l'issue des discussions tenues lors de cette deuxième réunion, le groupe a décidé de modifier le titre comme suit: "Une connectivité universelle, efficace et financièrement abordable pour un avenir numérique inclusif et durable". Les représentants de certains États Membres ont indiqué préférer un titre plus court, tandis que d'autres souhaitaient un titre plus complet.

À la deuxième réunion du GT-GCDT-DEC, le Président du groupe a également présenté un projet d'ébauche annotée de la Déclaration de Bakou ([Document TDAG-WG-DEC/4(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0004/fr)) comprenant quatre grandes sections – "Introduction", "Nous déclarons", "Nous nous engageons" et "Appel à l'action" – afin de guider les discussions sur la structure de la Déclaration et les sujets sur lesquels la Déclaration pourrait porter. Il a en outre mis en avant les raisons et le processus de réflexion qui ont permis d'aboutir au document, expliquant que le projet d'ébauche s'appuie sur la mise en correspondance initiale des sujets traités dans la Déclaration de Kigali et des sujets nouveaux et émergents, telle qu'elle figure dans le [Document TDAG-WG-DEC/INF/1](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-INF-0001/fr).

Sur la base des observations formulées pendant la deuxième réunion du GT-GCDT-DEC, le Président a élaboré une première proposition de texte pour la Déclaration et l'a soumise à la troisième réunion du groupe ([Document TDAG-WG-DEC/9](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0009/fr)), afin de recueillir les avis des participants et de prendre note des observations générales et des propositions de révisions. À l'issue des discussions de fond, le Président a élaboré un avant-projet révisé (reproduit dans l'Annexe 1 ci-après et figurant dans le [Document TDAG-WG-DEC/12](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0012/fr)), lequel sera examiné à la quatrième réunion du groupe en vue de produire la version définitive.

# 3 Consultations et prochaines étapes

À chaque réunion du groupe, les organisations régionales de télécommunication ont été invitées à soumettre des rapports d'activité sur leurs travaux préparatoires en vue de la CMDT-25.

Le Président du GT-GCDT-DEC a présenté des rapports sur l'état d'avancement des travaux du groupe lors des réunions préparatoires régionales (RPM) en vue de la CMDT-25.

La prochaine réunion du GT-GCDT-DEC se tiendra sous forme virtuelle le 15 avril 2025.

La version définitive du texte approuvée par le groupe à sa réunion finale sera soumise à la réunion de 2025 du GCDT, qui en tiendra compte en vue d'une soumission en tant que contribution à la CMDT-25.

**ANNEXE 1**

PROJET DE PROPOSITION POUR LA DÉCLARATION DE BAKOU 2025  
PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT DU GT-GCDT-DEC

Nous, représentants des États membres de l'UIT, approuvons la présente Déclaration à la neuvième Conférence mondiale de développement des télécommunications tenue à Bakou (République d'Azerbaïdjan) du 17 au 28 novembre 2025 sur le thème suivant: "Une connectivité universelle, efficace et financièrement abordable pour un avenir numérique inclusif et durable".

Nous réaffirmons notre engagement sans faille envers la communauté mondiale œuvrant pour le développement et notre attachement résolu à progresser dans la réalisation de notre objectif commun, à savoir stimuler une transformation numérique durable et équitable et une croissance inclusive à l'échelle mondiale, en nous appuyant sur les résultats de la CMDT-25 et des récents processus et conférences des Nations Unies, ainsi que sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD).

Nous prenons acte des immenses progrès accomplis dans le développement des TIC et des technologies numériques dans toutes les régions; cependant, il subsiste des difficultés et des écarts qui continuent de faire obstacle à une connectivité universelle, efficace et financièrement abordable, en particulier dans les pays en développement. Nous sommes plus que jamais résolus à surmonter ces obstacles grâce au renforcement de la coopération internationale et à la poursuite des travaux menés par le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT.

Conscients des défis que pose la transformation numérique et des perspectives qu'elle ouvre, nous déclarons que:

**i) Nous sommes conscients que les technologies nouvelles et émergentes dans le domaine des télécommunications/TIC sont des leviers de la prospérité économique et du développement durable dans l'ensemble des écosystèmes à l'échelle nationale, régionale et mondiale.** Une connectivité universelle et efficace s'impose comme une priorité majeure en faveur de la réalisation de tous les ODD. Les réseaux, plates-formes, outils, données et innovations numériques ouvrent des possibilités de renforcer la gouvernance, d'encourager l'entrepreneuriat et d'améliorer les moyens d'existence. L'inclusion numérique des jeunes est particulièrement importante pour générer des possibilités d'apprentissage et de participation citoyenne et préparer la jeunesse aux emplois à venir dans l'économie numérique.

**ii) Nous sommes vivement préoccupés par le fait qu'un tiers de la population mondiale** n'a toujours pas accès au monde du numérique et qu'une part disproportionnée des personnes qui n'ont jamais accédé à Internet se concentre dans les pays en développement, notamment les pays les moins avancés. On constate que des fractures numériques, par exemple l'accès limité aux réseaux à large bande, subsistent dans les zones rurales et dans l'ensemble des groupes de revenus, de sexe et d'âge, notamment chez les personnes vulnérables telles que les personnes handicapées. Par ailleurs, chez les personnes connectées, les difficultés liées à l'accessibilité technique et financière des services et dispositifs numériques, aux compétences numériques et à une expérience en ligne fiable et sûre constituent encore des freins importants à l'inclusion numérique.

**iii) Face aux défis que connaît le monde, nous reconnaissons que le développement rapide des technologies offre des possibilités sans précédent en vue de renforcer la résilience économique et écologique.** Les changements climatiques, les catastrophes naturelles, les ralentissements économiques, les difficultés d'approvisionnement et les problèmes posés par la transition énergétique ont des répercussions néfastes aux effets démesurés dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les petits États insulaires en développement (PEID). Ces difficultés constituent un frein potentiel à une transition numérique inclusive et durable, ce qui creuserait encore plus les inégalités.

**iv)** Guidés par les principes de la responsabilité partagée, de la solidarité et de l'équité, **nous préconisons instamment que soient prises des mesures multipartites à effet catalytique** fondées sur la collaboration entre le secteur public, le secteur privé, le monde universitaire, la société civile et toute autre partie prenante pertinente, au niveau mondial et régional, afin de multiplier les effets des partenariats et de l'assistance dans le domaine du développement pour atteindre nos objectifs communs.

**v) Nous réaffirmons l'importance de ne laisser personne de côté dans la transformation numérique.** Il faut donc, d'un côté, traiter la question de l'égalité de manière urgente et systématique et garantir des possibilités égales pour tous, et, de l'autre, favoriser une inclusion numérique générale au moyen de politiques holistiques et adaptatives, d'initiatives écosystémiques ciblées et d'approches fondées sur l'intersectionnalité.

Jetant les bases d'une action collective concertée au cours du cycle de développement 2026-2029 nous prenons les engagements suivants:

**1) Nous soutiendrons les actions en faveur d'une connectivité universelle et efficace, laquelle repose notamment sur des infrastructures, des dispositifs, des applications et des services accessibles, financièrement abordables, de haute qualité, interopérables et sûrs dans le domaine des télécommunications/TIC et du numérique. Il est essentiel, pour réduire les écarts de développement, de construire des infrastructures énergétiques et numériques étendues, par exemple des réseaux dorsaux à fibre optique haut débit et des solutions de connectivité sur le dernier kilomètre associant plusieurs technologies différentes. Des infrastructures robustes favorisent le commerce, les économies d'échelle et les nouveaux débouchés commerciaux, renforçant ainsi les bases du développement économique. Au-delà des avantages économiques, les infrastructures et les biens publics numériques constituent un investissement stratégique aux retombées positives pour l'ensemble de la société, notamment dans l'éducation, la santé, l'égalité hommes-femmes et l'inclusion.**

**Nous soulignons l'importance d'investir dans les infrastructures écologiquement durables, les projets liés à l'économie circulaire et à la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques, les énergies propres et renouvelables et les technologies vertes, et de financer l'ensemble de ces secteurs** afin de soutenir une croissance économique inclusive sur le long terme tout en réduisant les émissions de carbone, en renforçant la sécurité énergétique et en utilisant des technologies numériques. Appuyés par une collecte et un suivi rigoureux des données, ces efforts contribueront à l'atténuation des effets des changements climatiques, à l'adaptation à ces changements et à la résilience du développement numérique face à ces changements.

Nous croyons, en outre, qu'**une approche multicanal et convenablement intégrée en ce qui concerne les communications d'urgence** – y compris les systèmes d'alerte avancée fondés sur les technologies mobiles – est essentielle pour exploiter la connectivité universelle afin de prévenir efficacement et rapidement toutes les personnes exposées à des risques de catastrophe naturelle.

**2) Nous appelons toutes les parties prenantes à opérer la transformation numérique et les technologies émergentes en adoptant des approches éthiques, centrées sur les personnes et conscientes des risques.** Nous encouragerons la création de cadres adaptatifs et harmonisés pour les marchés du numérique et des TIC et la gouvernance des technologies émergentes. La transformation numérique doit s'appuyer sur des conditions nouvelles et équitables et bénéficier de flux d'investissement accrus, en prévoyant les garde-fous nécessaires pour veiller au développement responsable et durable des technologies spatiales, émergentes et numériques. Il est nécessaire, pour apporter des réponses politiques adaptées aux mutations technologiques rapides, de pouvoir compter sur des institutions fortes, une gouvernance agile et collaborative et la généralisation de processus décisionnels fondés sur des données probantes.

Afin de consolider les cadres politiques nationaux ainsi que les capacités de mise en œuvre, **nous encouragerons les initiatives visant à renforcer les capacités des personnes et des institutions conformément aux priorités de l'UIT-D. Un intérêt particulier continuera d'être porté** au perfectionnement des compétences des administrations et des principales parties prenantes aux niveaux national et régional, à la création de capacités nationales en matière de données et de statistiques sur les TIC et à la résilience sur le plan de la cybersécurité.

**3) Nous sommes conscients de la nécessité d'accélérer les investissements dans le domaine des sciences, des technologies et de l'innovation, en prenant acte du fait que les écosystèmes d'innovation dans le numérique sont essentiels pour revitaliser les économies, appuyer la transformation structurelle et répondre aux enjeux cruciaux de durabilité.** Une approche stratégique de la création d'environnements politiques et économiques favorables est nécessaire pour stimuler l'innovation numérique, l'entrepreneuriat et la transformation numérique des économies. Le renforcement des capacités numériques et d'innovation dans tous les secteurs, y compris le secteur public, peut améliorer la productivité, la diversification économique et la compétitivité des industries nationales, en encourageant une participation équitable de tous les pays à l'économie numérique mondiale et la réalisation des ODD.

**Nous nous engageons à soutenir les initiatives en faveur de l'acquisition et du renforcement des capacités numériques de différents groupes de populations, afin de veiller à ce que tous disposent des aptitudes nécessaires pour véritablement prendre part à l'économie numérique**, ce qui réduira les inégalités. Il pourra s'agir de formations et de centres de perfectionnement au numérique, de programmes spécialisés de renforcement des capacités ou encore d'actions de transfert de connaissances visant à aider les administrations, les entreprises et les entrepreneurs à embrasser les technologies numériques et favoriser la création de valeur. Les centres d'innovation nationaux et régionaux pourront être davantage sollicités pour renforcer les capacités des institutions dans la recherche, la formation, la recherche conjointe de solutions à des problèmes particuliers et l'incubation de solutions agiles par les pouvoirs publics et les parties prenantes de l'écosystème.

**4) Nous créerons des synergies, renforcerons les collaborations et resterons fidèles aux engagement pris, tout en nouant des partenariats inclusifs entre les secteurs public et privé, les organismes de financement internationaux et d'autres parties prenantes au niveau mondial et régional**, dans le but de mettre en commun les ressources, les connaissances et les bonnes pratiques. **Nous mettrons également à profit les coopérations régionales et internationales, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire** pour augmenter le champ et la vitesse d'action dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement et de ses partenaires, et nous soutiendrons les initiatives conçues et menées à l'échelle des pays pour avancer dans la réalisation des ODD.

**Aux côtés des organisations régionales de télécommunication, des associations de régulateurs et d'autres partenaires, nous apporterons notre appui à l'harmonisation des régimes réglementaires** dans les domaines essentiels qui sont les moteurs de la transformation numérique, afin de pouvoir réagir de manière coordonnée aux problèmes transfrontières et de renforcer la connectivité régionale, l'intégration des marchés et la transformation numérique durable.

**5) Nous nous efforcerons de résoudre les problèmes spécifiques auxquels font face les pays en développement**, en particulier les PMA, les PDSL, les PEID et les pays qui ont des besoins spéciaux, en mettant sur pied une assistance technique adaptée, en mobilisant des ressources, en appuyant les projets axés sur les résultats et en effectuant des mises en relation.

Nous nous félicitons de la constance des efforts déployés par le Secteur du développement de l'UIT et de sa contribution à l'édification d'un avenir numérique durable et inclusif.

**Nous nous engageons en outre à amplifier les effets des travaux réalisés par le Secteur afin d'accélérer le développement du numérique dans le monde et nous appelons les États Membres, les partenaires de développement et le secteur privé à déployer plus largement les initiatives et programmes pertinents en donnant la priorité aux pays en développement, en vue de la mise en œuvre rapide, pleine et entière du Plan d'action de Bakou, des Initiatives régionales et des Résolutions de la CMDT, et de la promotion des engagements figurant dans la présente Déclaration.**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_